

Règles de déclaration et de composition d'un jury de soutenance de thèse (y compris en cotutelle)

Rules for the declaration and composition of a thesis defense jury (including cotutelle)

<p>Inscription administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligatoire, chaque année, et dans les 2 établissements si cotutelle. <p>Sans inscription administrative en règle, une déclaration de soutenance n'est pas possible</p>	<p>Administrative registration</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mandatory, every year, and in both institutions if cotutelle <p>No declaration of defense possible without registration</p>
<p>Déclaration de soutenance</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur ADUM obligatoirement (même en cas de cotutelle et de soutenance chez le partenaire). ➤ 8 semaines minimum avant la date de soutenance (sans compter les semaines de fermeture administrative de l'établissement à Noël – 2 semaines et Août – 4 semaines) 	<p>Declaration of defense</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ On ADUM obligatorily (even in the case of a cotutelle and a defense at the partner) ➤ 8 weeks minimum before the date of defense (not counting the weeks of administrative closure of the institution - at Christmas and August)
<p>Modalités de soutenance</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Publique sauf si confidentialité demandée au moment de la déclaration du jury – seul un arrêté à huis clos formalise une thèse confidentielle ➤ Visioconférence possible (Cf. note de cadrage spécifique). 	<p>Modalities of the defense</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Public unless confidentiality is requested at the time of the jury's declaration - only a closed-door decision formalizes a confidential thesis ➤ Videoconference possible (cf. the scoping note)
<p>Titre de thèse</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Doit être conforme à celui déclaré sur ADUM. ➤ En cas de modification au cours de la thèse, le formulaire de modification doit être complété et signé (par la direction de thèse, la direction d'unité et la direction de l'école doctorale). ➤ Non modifiable après déclaration et validation du jury de thèse. 	<p>Title of thesis</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Must be in accordance with the one declared at the time of registration on Adum ➤ In case of modification, the modification form must be completed and signed (by thesis director, unit director and doctoral school director) ➤ It can't be modified after jury declaration

<p>Direction de thèse dans le jury</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Doit être conforme à celle déclarée sur ADUM et validée à l'inscription. ➤ La participation dans le jury de la direction de thèse n'est pas obligatoire. ➤ Elle ne prend pas part aux délibérations. 	<p>Thesis supervision in the jury</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ The one validated at registration only. ➤ Participation in the jury of the thesis director is not mandatory. ➤ The thesis director doesn't take part in the deliberations.
<p>Composition du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entre 4 et 8 membres : au moins la moitié composée de professeurs ou assimilés * et avec une représentation équilibrée de femmes et d'hommes. ➤ Au moins la moitié des membres doit être extérieure à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du doctorant (aux 2 si cotutelle). <p>Si cotutelle : un seul jury désigné par les 2 établissements, conformément à leur réglementation et aux dispositions de la convention de cotutelle</p>	<p>Jury composition</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Between 4 and 8 members : at least half must be composed of professors and with a balanced representation of women and men. ➤ At least half of the members must be outsiders of the graduate school and of the student's registration University (or to both institutions if it's a cotutelle). <p>If cotutelle (double degree) : a single jury is appointed by the 2 institutions, in accordance with their regulations and the provisions of the cotutelle agreement.</p>
<p>Membres invités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 maximum : ils participent aux débats, posent des questions mais n'ont pas voix délibératives et ils ne signent pas les documents relatifs à la soutenance. ➤ Ne sont pas comptabilisés comme membres du jury. ➤ Un co-encadrement reconnu par l'ED peut figurer parmi les membres invités 	<p>Guest members</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 maximum : they take part in debates, can ask questions but they do not have voting rights and they do not sign any documents in regards of the defense. ➤ They do not count as jury members. ➤ A co-supervisor recognised by the doctoral school can be listed as a guest member.
<p>Rapporteur/rapporteuse du manuscrit de thèse</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au moins deux rapporteurs ou rapporteuses titulaires de l'HDR et extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du doctorant, et établissements liés par convention avec l'université de Bordeaux (ex : INP, INRAE, IEP, BSA, etc.). ➤ Si cotutelle, ils ou elles doivent être extérieur(e)s aux 2 écoles doctorales et aux 2 établissements d'inscription 	<p>Reviewer of the thesis manuscript</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ The two of them must be entitled to direct research (HDR) and be outsiders of the graduate school and of the student's registration University and its related institutions (ex : INP, INRAE, IEP, BSA, etc.). ➤ If it's a cotutelle, they must be external to the 2 graduates schools and to the 2 student's registrations institutions.

<p>Présidence du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le président ou la présidente est désigné(e) par le jury au moment de la soutenance. ➤ Il ou elle doit être professeur(e) ou assimilé(e) ou de rang équivalent*. ➤ La direction de thèse ne peut pas assurer la présidence du jury 	<p>Chair of the jury</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ The chair of the jury is designated at the time of the defense. ➤ He or she must be a Professor or of equivalent rank*. ➤ The thesis director can not be the chair of the jury.
<p>Dépôt du manuscrit</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligatoire sur la plateforme ADUM au maximum 6 semaines avant la soutenance 	<p>Submission of manuscript</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ It is mandatory on Adum 6 weeks before the thesis defense
<p>Autorisation de soutenance</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accordée par le président de l'Université après avis du directeur ou directrice de l'école doctorale sur la base des rapports de pré-soutenance. 	<p>Authorisation to defend</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ It is granted by the president of the University after the opinion of the director of the doctoral school on the basis of pre-supervision reports.
<p>Décision</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Admission ou ajournement. ➤ Les documents officiels originaux doivent être signés par tous les membres du jury. 	<p>Decision</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Admission or deferral. ➤ Official original documents must be signed by all members of the jury.
<p>Rapporteur /rapporteuse de soutenance</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas obligatoire. Le cas échéant, il/elle est désigné (e) par les membres du jury parmi eux ➤ La direction de thèse ne peut pas être rapporteur/rapporteuse de soutenance. 	<p>Rapporteur of the defense</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Not required. Where appropriate, he/she is appointed by the members of the jury from among themselves. ➤ Thesis direction can not be the rapporteur of the defense.
<p>Rapport de soutenance</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est rédigé par le rapporteur ou la rapporteure de soutenance, validé et signé par le président ou la présidente du jury. ➤ Il est contresigné par tous les membres du jury. ➤ Il est communiqué au docteur(e) dans le mois qui suit la soutenance 	<p>Report of the defense</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ It is written by the rapporteur of the defense, validated and signed by the president of the jury. ➤ It is countersigned by every members of the jury. ➤ It is communicated to the doctor in the month following the defense.
<p>Corrections</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le docteur(e) dispose d'un délai de 3 mois pour déposer la thèse corrigée et validée par la présidence du jury 	<p>Corrections</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ The doctor has a period of 3 months to submit the corrected thesis validated by the jury chair.

* Sont assimilés aux professeurs des universités (**Article 6 du décret n° 92-70**) -, les personnels titulaires appartenant aux corps ci-après énumérés :

- les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France,
- les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle,
- les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers,
- les directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de l'Ecole pratique des hautes études,
- les professeurs de l'Ecole nationale des Chartes,
- les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales,
- les sous-directeurs d'écoles normales supérieures,
- les astronomes et physiciens régis par le décret no 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints,
- les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques,
- les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 décembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe,
- les professeurs de 1re et de 2e catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures,
- les directeurs de recherche relevant du décret no 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques